

RÉSUMÉ DES MODALITÉS

COMPENSATION POUR L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ

LORS D'UN STAGE RÉGULIER (p. 6) ET

LORS D'UN STAGE AVEC AUTORISATION PROVISOIRE D'ENSEIGNER (p. 9)

<p>2 JOURNÉES COMPENSATOIRES</p> <p><i>(Si l'enseignant n'a pas complété le formulaire à cet effet avant la dernière journée de classe, la secrétaire de l'école effectue automatiquement la compensation monétaire.)</i></p>	<p>➤ DOIVENT ÊTRE PRISES EN JOURNÉES COMPLÈTES À LA FIN DU STAGE SEULEMENT (annexe 3 à compléter avant le 30 juin)</p> <p>➤ Elles peuvent être prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En congé : 0XX-1-73001-181 (motif 68) <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • En montant forfaitaire (en argent) : 0XX-1-73001-132 (type de paiement 607)
<p>100 \$ (Budget de classe)</p> <p><i>Les sommes seront transférées dans la réserve de l'école durant l'année en cours suite à la réception du rapport officiel des universités.</i></p> <p>(Ne s'applique pas à la formation professionnelle)</p>	<p>➤ L'enseignant associé choisit la façon d'en disposer. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant associé peut l'utiliser pour du temps de libération pour rencontrer le stagiaire (planification, évaluation); • des dépenses de matériel; • l'accueil et le départ du stagiaire, etc.

POUR LA FORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES (p. 7 et 8) POUR L'ACTIVITÉ DE CONCERTATION (p.8)

<p>FORMATION : maximum 3 journées/année (formation offerte par les universités et préférable pour recevoir un stage 4)</p> <p>————— —————→</p> <p>Journée de concertation (1/2 journée) (cette activité sur invitation relève du superviseur de stage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suppléance : 810-1-73001-181 • Frais de déplacement et repas : Kilométrage : 810-1-73001-301 Repas, stationnement, etc. : 810-1-73001-316
--	--

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STAGE : <http://cfc.csdgs.qc.ca:591/fmi/iwp/cgi?-db=GESTAG-WEB&-loadframes>